

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2017-38

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13

L'an deux mil dix-sept
Le 16 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 8 novembre 2017

OBJET : SÉDI – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC « POSTE BOURG »

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELLIER FAUVY (arrivée 21h30), Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Michel PERRET donne pouvoir à J.M. DREVET, Maurice BONNET-PIRON donne pouvoir à S. GUILLAUD, Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à B. BESANÇON, Jean-Michel PIDOLOT

ABSENT : Erwan BRACCHI

Bruno BESANÇON a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère (SEDI), pour le remplacement des lampes des candélabres par des Leds sur le Poste « Bourg ».

Travaux sur réseau d'éclairage public

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 13 418 €
- Le montant total des financements externes s'élèvent à : 12 289 €
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : 64 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 1 065 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- **Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;**
- **Prendre acte de la contribution correspondante au SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 13 418 €
- Financements externes : 12 289 €
- **Participation prévisionnelle :** 1 129 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de :

64 €

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de :

1 065 €

Ce montant pourra être ajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

(Paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde)

1 065 €

Jean-Michel DREVET,
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Transmis en Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Au registre sont les signatures

